

Réseaux sociaux : des élus pris dans la Toile



■ **LOIRET.** Facebook, Twitter... Les parlementaires, les maires, soucieux de s'informer et d'informer, détiennent tous des comptes devenus indispensables à leur communication.

■ **OUTRAGE.** Ces nouveaux médias sont aussi propagateurs de menaces, anonymes, et favorisent la banalisation de la violence. De plus en plus d'élus sont agressés. PHOTO RÉMI DUGNE

Les élus face au virus des réseaux sociaux

La franche connexion

Les récentes menaces envoyées à la députée Stéphanie Rist, par mail, rendues publiques sur Twitter, questionnent la présence « numérique » des élus. Si les réseaux sociaux sont une caisse de résonance importante et parfois un lieu d'échanges, c'est aussi une source inépuisable d'insultes. Pourraient-ils désormais s'en passer dans l'exercice de leur mandat ? Parlementaires, élus locaux s'expriment.

Florent Buisson
florent.buisson@centrefrance.com

« Les personnes qui ont participé à cette vision totalitaire de la France en prenant des décisions politiques, vont mourir, dont toi. » Menacée de mort par mail, la députée LREM, Stéphanie Rist, a porté plainte après avoir rendu publiques ces menaces sur Twitter. Elle explique son rapport, parfois houleux en tant que parlementaire, avec cet outil numérique.

■ **Était-ce la première fois que vous étiez menacée sur Internet ?** Non, au moment de la crise des gilets jaunes, on m'a menacée, sur Facebook. Je m'en souviens parfaitement, c'était un 24 décembre, juste avant le dîner du réveillon... « On sait où vos enfants habitent, où ils vont au lycée... » Une surveillance rapprochée avait ensuite été mise en place. Mais je n'avais pas porté plainte.

■ **Cette fois vous l'avez fait. Comme tout le monde ou y a-t-il un**

circuit spécifique pour les élus ? On est souvent en lien avec le commissaire. Et on doit signaler ce type de menaces à la préfecture. Alors je l'ai fait, le commissaire m'a rappelée et je suis allée déposer plainte, comme tout le monde, au commissariat. Ces plaintes sont ensuite centralisées à Paris (*le pôle national de lutte contre la haine en ligne du parquet de Paris a été saisi*).

■ **Vous avez choisi d'évoquer ces menaces sur Twitter. Les réseaux sociaux sont-ils aussi un lieu d'échanges avec les citoyens, selon vous ?**

Cela dépend des réseaux. Si je reçois juste des insultes, je ne réponds pas. Si ce sont des locaux qui m'interrogent, je réponds, si possible. Et si ce sont des questionnements sur le fond, je réponds systématiquement. C'est moi qui gère mes réseaux, mais je ne lis pas tous les commentaires...

■ **Quel usage en avez-vous ?**

J'utilise Twitter comme source d'informations. Facebook, je m'y penche s'il y a des questionnements sur ce que je poste. Sur Messenger (messagerie de Facebook), mes collaborateurs traitent s'il faut des réponses lon-

gues avec des données. Instagram, je suis un peu nulle. Et LinkedIn, c'est plus sur des sujets nationaux, et il n'y a pas d'insultes... J'ai un compte TikTok aussi mais j'y vais peu, ma fille râle. C'est pourtant un moyen de toucher les jeunes. Les copines de ma fille, les seuls ministres qu'elles connaissent sont ceux qui y figurent...

■ **Les réseaux sociaux sont indispensables quand on est député ?**

Il faut être très actif sur les réseaux pour aller dans les médias nationaux. Moi, je m'en sers pour informer de mon action. Certains politiques font beaucoup plus, mais ça dépend aussi de la circonscription. À Paris, c'est indispensable, dans la première circonscription du Loiret, moins.

■ **Vous ne semblez pas une fan...**

C'est parfois dur pour les proches de lire certaines choses. Mes fils de 21 ans, au début, voulaient créer des faux comptes pour répondre aux insultes ! Je leur ai dit que ça ne servait à rien... Je passe beaucoup de temps sur les réseaux mais le truc qui me fait du bien en vacances, c'est que je n'y vais plus ! ■

« Un réservoir de saloperies inépuisable »

Avocat spécialisé en droit public au barreau de Paris, Pierre-Henri Bovis a déjà défendu des élus menacés, par le passé. Lui qui fut également adjoint au maire en région parisienne, donne sa vision de la violence sur les réseaux sociaux.

« Il y a une banalisation de la violence et des menaces car on ne mesure pas la portée du geste, explique cet ancien attaché parlementaire de Valérie Pécresse et de Laurent Wauquiez. Et c'est un réservoir inépuisable de saloperies. Derrière un écran, il y a une protection qui enlève la crainte que l'on peut ressentir dans la rue. Qu'on en vienne aux mains ou que ça finisse au commissariat. »

Alors que faire ? « Il y a deux



AVOCAT. Spécialisé en droit public.

écoles pour les élus. Ne pas répondre, sinon c'est l'escalade. Ou répondre par l'ironie, le sarcasme, certains députés le font avec plus ou moins de brio. »

Et quand les choses vont trop loin, déposer plainte, bien que

la réponse pénale face à ce type de comportements ne soit pas toujours à la hauteur.

« La réponse doit venir des plateformes »

« La vitesse des réseaux sociaux dépasse la justice. On a une réponse pénale six à huit mois après la plainte. Mais, très souvent, on arrive à retrouver les auteurs avec l'adresse IP de l'ordinateur. Et les relations sont désormais plus fluides avec Facebook et Twitter, mais ça nécessite d'enclencher un mécanisme lourd. »

Pour le juriste, la réponse ne doit pas venir forcément de la justice, mais des plateformes elles-mêmes, qui ont un « devoir de censure et de modération ». ■

F. B.

Les chiffres expriment le nombre d'abonnés (followers) ou amis sur le réseau social en question



Caroline Janvier

Députée (LREM)

« J'ai déjà été menacée plusieurs fois, sur Facebook, Instagram. Des menaces d'intrusion à mon domicile, sur mes enfants, menaces de viol aussi. J'ai porté plainte. On a eu une vague au moment des Gilets jaunes, une

autre après mon boycott de C News quand ils ont engagé Éric Zemmour. Les enquêtes n'ont pas abouti, mais c'était moins un sujet qu'aujourd'hui. Un jour quelqu'un m'a dit : « De toute façon, il ne se passera rien » ; il y a un vrai sentiment d'impunité. Ça a modifié un peu notre rapport aux réseaux. Mes collaborateurs ont été inquiets,



Dominique Tripet

Élue (communiste) d'Orléans et conseillère départementale

« Sur mon compte Facebook, j'y mets des publications privées et d'autres concernant la vie politique. Je fais attention aux demandes d'amis car mon compte a été pollué par des personnes ayant proféré des menaces en lien avec mon activité au Planning familial. D'autres sont

intervenues pendant la période des Gilets jaunes. Un ancien proche du Front national a menacé de me démolir la gueule. J'étais allée déposer une main courante. En tant que militante féministe, j'ai eu aussi des menaces des anti-avortement et on m'a traitée de mécréante. Dans ce cas, je bloque les comptes. Pendant une période, pléthore de veufs venait me draguer. Cela m'a fait bien rire mais j'ai dû mettre un message demandant que cela s'arrête. Sur Twitter, je ne parle que de mon activité d'élue. Et là, encore, j'ai eu des menaces. On m'a traitée de terroriste féministe qui tuait les enfants. Il n'empêche qu'aujourd'hui, les réseaux sociaux sont incontournables pour communiquer. Un peu plus encore avec la crise sanitaire. »



Richard Ramos

Député (MoDem)

5.510 (page officielle)

2.793

775 tweets depuis mai 2017 (pour sa campagne électorale)

« Je n'ai jamais reçu de menaces personnelles, plutôt des chaînes, par mail... J'utilise principalement Facebook, c'est moi qui le gère à 98 %. Après, un peu Twitter, mais je ne suis pas très bon. On est obligé d'aller sur les réseaux car les médias locaux parlent peu de notre activité, ça me sert quand j'ai des combats que je veux rendre lisibles. C'est un relai d'actions et un lieu d'échanges. On a beaucoup de messages sur Messenger, mais je

ne réponds pas quand ce sont des invectives. Je n'ai personne d'attiré s'occupant de cela, ça représente peu de temps pour nous. Dans ma circonscription, dans la ruralité de l'est du Loiret notamment, les gens me disent "On vous a vu à la télé sur tel sujet", pas "On vous a lu sur les réseaux". Je ne pense pas que cela permette de toucher des gens éloignés de la politique. Je fais les cafés de ma circo le week-end, ça me donne davantage le pouls. »

politique de La Rep'

LE FAIT DU JOUR

7.698
3.778 tweets depuis mai 2017 et sa campagne électorale pour les législatives 2017

2.236 (page officielle)

1.764
295 publications depuis mai 2017

désespérés devant ce flot de haine. Désormais les gens peuvent toujours commenter, mais on les bloque dès qu'il y a insultes ou menaces. Ce sont mes collaborateurs qui lisent les commentaires, ils le précisent quand ils répondent, et il y a des choses que je gère seule. Pour moi, c'est une façon de communiquer sur ce que je fais, de rendre compte de mon action, d'entretenir le contact. Mais j'ai pris aussi de la distance, car il y a des anonymes derrière, dont on ne connaît pas les intérêts. »

2.059
(inscrite depuis mai 2011)

1.409 sur le compte personnel

420 sur le compte d'élue



Thierry Leguet

Maire (sans étiquette) de Rebréchien

1.500
2 (compte inactif)

« Je n'ai jamais été agressé sur les réseaux si ce n'est que des faux comptes ont été créés pendant

la dernière campagne des Départementales par des personnes mal intentionnées. D'une manière générale, je distingue mon compte perso Facebook de celui spécialement dédié à la mairie de Rebréchien. Sur le compte personnel, je n'y mets que des choses consensuelles, deux ou trois fois par mois, avec notamment des photos de ma famille. Sur le compte de la mairie, deux fois par semaine, nous relatons l'activité municipale. Uniquement des sujets ne suscitant pas la polémique. Cela nous oblige, parfois, à nous auto-censurer pour éviter que les commentaires ne partent dans tous les sens. Nous en avons fait l'expérience avec un post sur un contrôle de vitesse de la gendarmerie dans notre commune. Dans tous les cas, la politique est de ne pas répondre sur les réseaux. Si les gens veulent poser des questions, ils appellent la mairie ou ils viennent aux permanences. »

Vanessa Slimani

Maire (PS) de Saint-Jean-de-Braye et conseillère départementale

255
(inscrite depuis décembre 2009) (tweets protégés)

1 (liste non accessible)

« J'utilise Facebook pour rendre compte de mon activité pendant mon mandat. On y retrouve tous les versants de ma vie. Cela permet de nous rendre humain car je ne suis pas une politique professionnelle, je suis aussi une mère de famille. Cela me paraît nécessaire de rappeler que je suis, avant tout, une citoyenne. Lorsque je suis interpellée, je renvoie vers les services de la mairie. Et dans tous les cas, je ne m'exprime pas sur l'actualité et les polémiques internationales. On ne nous attend pas sur ces sujets. »



Marianne Dubois

Députée (LR)

8.532
(inscrite depuis janvier 2012)

4.972

ment Facebook et Twitter même si je possède des comptes sur d'autres réseaux. Je suis la seule à poster avec un de mes assistants (toujours sous mon contrôle). Les réseaux sociaux permettent à chacune et à chacun d'appréhender notre activité.

C'est un bel outil dès lors que la frontière est bien maîtrisée entre vie publique et privée. Mais il comporte des risques et des travers. Il est profondément regrettable que certains s'en servent comme exutoires. Si certains partent en vrille sur les réseaux, je les bloque. »



Jean-Pierre Sueur

Sénateur (PS) du Loiret

11.000
11.100 tweets depuis juin 2010

5.000

« Je n'ai pas reçu de menaces de mort en ligne, bien que certains messages soient très désagréables. Mais je ne réponds pas aux injures. On reçoit des centaines de mails par jour.

J'écris moi-même mes tweets, mais il y a aussi des contenus tirés de la lettre électronique que j'envoie chaque lundi, mes collaborateurs postent ces éléments-là sur Twitter et Facebook. Par ailleurs, quand je parle au Sénat, une collaboratrice, à Paris, met la vidéo de mon intervention directement sur Facebook et Twitter. Tous

ces nouveaux médias n'ont pas réduit le nombre de rendez-vous ni le rapport concret avec les gens. C'est surtout un moyen puissant de communiquer sur son activité politique et parlementaire. On voit parfois le nombre de vues sur Twitter, en moyenne 500 à 600 par tweet, mais pour l'affaire Benalla (il était co-auteur du rapport d'enquête sénatorial), cela faisait des dizaines de milliers de vues. Les sujets techniques du Sénat suscitent moins de réactions... »



Stéphanie Rist

Députée (LREM)

7.160
2.818 tweets depuis mai 2016

4.649

1.300
148 publications depuis fin 2016, avant son entrée en campagne

« J'utilise Twitter comme source d'informations. Facebook, je m'y penche s'il y a des questionnements sur ce que je poste. Sur Messenger (messenger de Facebook), mes collaborateurs traitent s'il faut des réponses longues avec des données. Instagram, je suis un peu nulle. Et LinkedIn, c'est plus sur des sujets nationaux, et il n'y a pas d'insultes... Il faut être très actif sur les réseaux pour aller dans les médias nationaux. Moi je m'en sers pour informer de mon action. Certains politiques font beaucoup plus, mais ça dépend aussi de la circonscription. À Paris, c'est indispensable, dans la première circonscription du Loiret, moins. »

LEXIQUE



Le réseau à l'oiseau bleu existe depuis 2006 et permet le partage de courts messages : 280 caractères maximum pour un tweet (gazouillis, en anglais). Twitter, plateforme de "microblogging" regroupe 326 millions de personnes.



Fondé en 2004 par l'Américain Mark Zuckerberg, la plateforme compte aujourd'hui 2,91 milliards d'utilisateurs. Elle permet, entre autres, le partage de photos, vidéos, articles ou la création de groupes entre les membres.



Lancé en 2010, c'est le réseau social qui monte. Consacré au partage de photos ou vidéos, il appartient à la société Facebook depuis 2012 et compte 1,16 milliard d'utilisateurs dans le monde.